

**Rapport Leloup - Caraglio « pilotage et fonctionnement de la circonscription du premier degré » :**

**un pas de plus sur la voie de la destruction de l'école et des statuts au nom de la réforme territoriale et de l'école du socle.**

Un rapport de l'IGEN et de l'IGAENR a été publié portant sur l'avenir des circonscriptions du premier degré. **Toutes les recommandations qui sont faites, tous les scénarios qui sont envisagés, y compris l'éventuelle disparition de la circonscription, ont pour unique objectif l'adaptation de l'école à la réforme territoriale et à la loi de refondation de V. Peillon.**

Pour les rapporteurs, la circonscription, l'école communale, le statut des IEN et des directeurs, seraient aujourd'hui inadaptés aux changements imposés par la réforme territoriale et par le socle commun au centre de la loi de refondation de l'école. Tirant toutes les conséquences des mesures déjà prises dans ce cadre, les rapporteurs soulignent par exemple : « *L'école du socle, les conseils école collège et le futur cycle 3 renforcent très fortement l'idée d'une école de la maternelle à la troisième* » (page 73).

**Première solution envisagée : maintien de la circonscription, mais changement en profondeur de son fonctionnement, du statut des écoles et des directeurs.**

Dans ce premier cas de figure, les recommandations sont les suivantes :

- Regroupement de circonscriptions en « pôles » donc mutualisation des moyens. Que deviennent les postes, notamment ceux des personnels administratifs ? Les suppressions de postes, les mobilités sont anticipées puisque le rapport demande de « *prendre en considération le volet Ressources Humaines constitutif de tout changement* »... Les « pôles de circonscription » fonctionneraient en relation avec les

collèges (c'est le socle commun) et avec les intercommunalités. Avec la réforme des rythmes et les PEdT, la place des collectivités territoriales est de plus en plus grande : le rapport préconise (page 83) d'aller plus loin dans ce sens.

- Redéfinition des obligations de service des directeurs associés aux inspections et aux objectifs définis par la circonscription, appelés à travailler avec les principaux de collèges dans le cadre du conseil école collège et du « cycle 3 ».

- Les conseillers pédagogiques seraient impliqués notamment dans l'accompagnement des débutants, des nouveaux dispositifs et seraient associés au suivi des évaluations d'écoles et du programme des conseils école collèges.

- Les IEN recevraient une lettre de mission liée à un contrat d'objectifs défini conjointement par les autorités académiques et les collectivités territoriales (mairies ou intercommunalités). Parmi leurs missions : impulser les évaluations d'écoles ; renforcer les liens avec les IPR dans le cadre du cycle 3 et du socle commun ; inspections croisées entre premier et second degré.

**Second cas de figure envisagé : la disparition des circonscriptions.**

Dans ce cas, deux options sont envisagées :

**Première option : le retour des « EPEP » (établissement public de l'enseignement primaire) :**

Toutes les écoles d'un même secteur seraient regroupées dans un même établissement public de l'enseignement primaire. À la tête de chaque EPEP, un directeur qui devient donc chef d'établissement et supérieur hiérarchique. Son rôle : la gestion des personnels dans le cadre du PEDT, pour renforcer

l'articulation scolaire périscolaire, développer les conseils école collège, développer les relations avec les partenaires extérieurs (parents, élus locaux...). Suppression des conseils d'écoles remplacés par un conseil d'administration avec une autonomie budgétaire définie en lien avec les collectivités territoriales. On retrouve tous les grands axes de la réforme territoriale et de la refondation de l'école : dilution et dislocation de l'école et du « temps scolaire » dans le cadre fixé par le projet territorial ; autonomie et contractualisation des établissements en relation avec les collectivités au premier rang desquelles les intercommunalités.

Un problème cependant aux yeux des rapporteurs : les EPEP ont été mis en échec sous le gouvernement Fillon. Choisir de les « remettre en selle » risquerait donc de se heurter à des difficultés.

### **Seconde option : les EPSC (Établissements Publics du Socle Commun) :**

Le programme est dans l'intitulé.

Il faut trouver le moyen d'en finir avec l'obstacle sur lequel vient buter l'école du socle. Les rapporteurs déplorent : « *les enseignements qui permettent l'acquisition du socle commun sont dispensés dans deux entités, l'école et le collège, qui sont distinctes administrativement, pédagogiquement et du point de vue des statuts des personnels* ». Aller jusqu'au bout de l'école du socle exige donc d'en finir avec les statuts.

Au sein d'un même secteur, les écoles et le collège seraient donc regroupés dans un seul et même établissement, de la maternelle à la troisième. « *Les enseignants ne feraient plus simplement partie de l'équipe pédagogique de leur école ou de leur collège mais intégreraient une communauté éducative élargie* » (page 93). Inutile de commenter : à terme, il n'y a plus de PE, de certifiés ou d'agrégés, il n'y a plus d'école, plus de collège. Il n'y a plus qu'une seule catégorie de personnels enseignants regroupés dans un seul établissement de la maternelle à la troisième. C'est la fin des statuts particuliers et de toutes les garanties qui y sont attachées : « *cette nouvelle structure pourrait favoriser (...) des échanges d'enseignants entre le premier et le second degré. À terme, le temps de travail des enseignants à l'intérieur de la structure pourrait être repensé* » (page 93).

Comme pour l'option précédente, il y aurait contractualisation avec les collectivités territoriales.

**Quelle que soit l'option envisagée, la question des postes, en particulier ceux des personnels administratifs qui travaillent dans les circonscriptions, est immédiatement posée.**

### **Le statut, les missions des IEN, des IPR, des personnels de direction sont bouleversés :**

Dans le cadre de l'école du socle, les missions d'inspection seraient déconnectées des catégories de personnels actuellement existantes (PE, enseignants du secondaire). De même que chaque scénario préconisé par le rapport recommande les services partagés, les inspections croisées, de même IEN et IPR seraient amenés à conduire des évaluations jusqu'au lycée et au « post Bac » (page 96).

Les corps d'inspection et les personnels de direction sont directement touchés par les orientations retenues. Pour les rapporteurs, quel que soit par ailleurs le scénario envisagé, l'autonomie des établissements, la logique des contrats d'objectifs et de conventions tripartites (établissement, État, collectivités territoriales) implique (page 97) que le statut des personnels de direction et des corps d'inspection évolue vers un rôle de « manager » chargés d'évaluer la qualité des établissements, en y associant personnels, parents, élèves et collectivités territoriales.

En définitive, toutes les hypothèses émises dans ce rapport se situent dans la suite logique de la réforme territoriale et de la loi Peillon de refondation de l'école.

Quelles que soient les étapes prévues, il s'agit :

- de bouleverser l'organisation de l'école qui serait complètement soumise aux collectivités territoriales ; de passer d'un cadre national à un cadre territorialisé avec des « établissements » autonomes, engagés dans une démarche contractuelle avec les collectivités territoriales.

- de regrouper premier et second degré dans le cadre du socle commun ; de remettre complètement en cause les statuts de tous les personnels (administratifs, enseignants, personnels de direction, corps d'inspection).

- de mutualiser les moyens, de supprimer des postes.

Tous les personnels, de toutes les catégories, sont concernés.

### **La FNEC FP-FO exige l'abandon du rapport Leloup Caraglio.**

**La FNEC FP-FO qui combat les mesures contre l'école, contre les postes, contre les statuts découlant de la réforme territoriale et de la loi de refondation de l'école, combattra toute tentative de mise en œuvre des conclusions de ce rapport. Elle invite ses sections départementales à prendre les initiatives pour aider à regrouper tous les personnels.**